

Zone de proximité du Dunkerquois
Direction Territoriale
de la Flandre Maritime
Territoire MAIA Littoral Flandres

Pour nous joindre :



Du lundi au vendredi
de 9h à 16h30

Secrétariat :

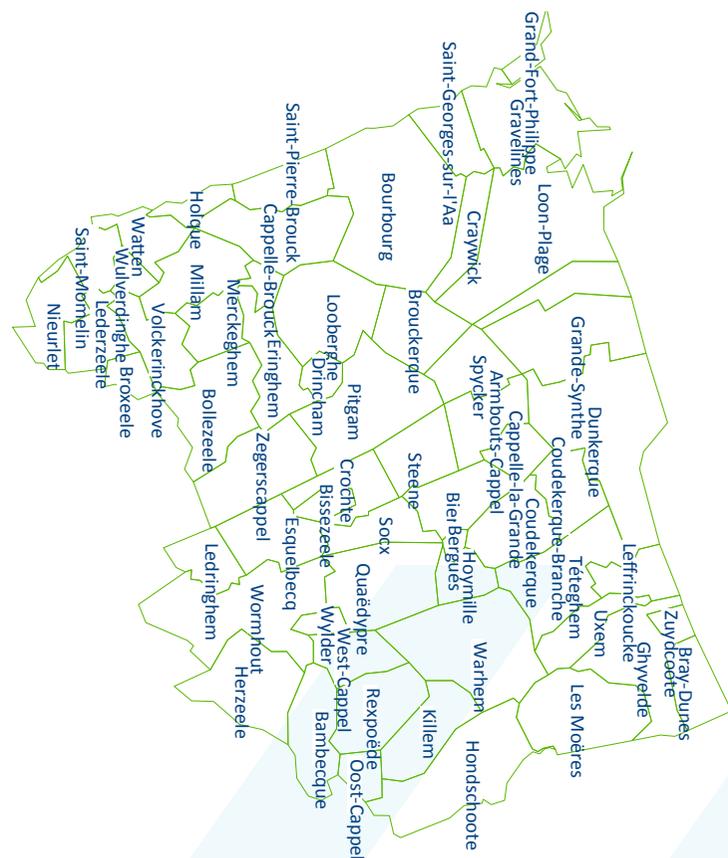
Tel : 03 28 28 58 46

Fax : 03 28 28 56 89

E-mail :

equipe-mobile.geriatrie@ch-dunkerque.fr

**Prise en compte de la demande et étude
de la recevabilité dans les 24 heures
(jours ouvrés)**



Centre Hospitalier de Dunkerque
130 Avenue Louis Herbeaux
CS 76 367 - 59 385 Dunkerque Cedex 1
Tél : 03 28 28 59 00



**L'ÉQUIPE MOBILE DE
GÉRIATRIE
EXTRA HOSPITALIÈRE**

**CENTRE
HOSPITALIER
DE DUNKERQUE**



Le lieu d'intervention:

- domicile et foyer - logement

Les conditions d'intervention obligatoires :



- l'accord du médecin traitant est indispensable (sans celui-ci, elle ne peut avoir lieu) **aucune prescription, pas d'intervention en « urgence »**

- le consentement du patient ou de son représentant légal aux principes de la prise en charge

- Recours gratuit

Personne âgée de plus de 75 ans

Demande recevable pour les 60 - 75 ans atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentée ou d'une polyopathie avec risque psycho-social rendant le maintien à domicile précaire

Sur le territoire du Littoral - Flandres
soit **59 communes**



L'expertise gériatrique à domicile

Origine de la demande:

- Professionnels du 1er recours, dont les médecins traitants, dispositifs et équipes transversales œuvrant à domicile

Objectifs :

- Sécuriser la vie à domicile
- Eviter les hospitalisations et les passages par les urgences

Modalités de prise en charge:

- Consultation d'évaluation gériatrique, élaboration du PPS + si possible et si besoin réunion de synthèse, 1 suivi si besoin dans les 2 mois après la synthèse

Les sorties complexes d'hospitalisation

Origine de la demande :

- Professionnels hospitaliers (filiale gériatrique et autres services)

Objectifs:

- Eviter la rupture de continuité des soins
- Assurer un retour à domicile durable et de qualité
- Prévenir les réhospitalisations évitables

Modalités de prise en charge:

- Consultation d'évaluation gériatrique, élaboration du PPS + si possible et si besoin réunion de synthèse, 1 à 2 suivis possibles si besoin



Critères d'appel de l'EMG extra Hospitalière

Critère 1 OBLIGATOIRE	AGE	<input type="checkbox"/> > 60 ans
Critère 2 <input type="checkbox"/>	ISOLEMENT OU PRÉCARITÉ SOCIALE	<input type="checkbox"/> Absence de référent familial OU référent familial peu présent OU peu fiable OU dépassé <input type="checkbox"/> Logement insalubre OU complètement inadapté <input type="checkbox"/> Couple dont le pilier référent commence à se dégrader
Critère 3 <input type="checkbox"/>	FRAGILITÉ (2 items obligatoires pour valider ce critère)	<input type="checkbox"/> Chutes <input type="checkbox"/> Troubles cognitifs non suivis ou non bilantés <input type="checkbox"/> Plaies chroniques <input type="checkbox"/> Troubles sensoriels sévères <input type="checkbox"/> Polyopathologies avec une pathologie instable <input type="checkbox"/> Troubles du comportement retentissant sur la vie quotidienne <input type="checkbox"/> Alcoolisme chronique retentissant sur le quotidien
Critère 4 <input type="checkbox"/>	HOSPITALISATION	<input type="checkbox"/> 2 hospitalisations non programmées dans l'année précédant la prise en charge
Critère 5 <input type="checkbox"/>	DÉPENDANCE	<input type="checkbox"/> GIR 1 à GIR 4
4 critères présents Ou 3 critères présents dont au moins le critère 3 ou 4		